

# État des lieux

## LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SEIN DU COUPLE EN MIDI-PYRÉNÉES

# Plan de la présentation

---

- Le contexte, les objectifs et la démarche régionale
- « L'importance du problème » et les enjeux en termes de prévention, d'accompagnement et de prise en charge à l'échelle nationale
- A l'échelle régionale
- Le focus sur la Haute-Garonne
- Les éléments de discussion...

# Contexte

---

- Le IV plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes qui préconise dans l'axe 3, « **d'accompagner la création d'observatoires territoriaux** ».
- Améliorer la connaissance quantitative et qualitative sur les violences faites aux femmes dans la région : pour une aide à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques et des actions de prévention.
- **Structurer le partenariat** entre les services des collectivités territoriales, les services de l'État implantés sur les territoires et les associations en lien avec les femmes victimes de violences pour **une meilleure coordination des actions mises en œuvre**.

# Objectifs de l' « état des lieux »

---

- Réaliser un bilan régional à partir des données et indicateurs immédiatement accessibles.
- Identifier les principales sources de données, leurs intérêts et leurs limites.
- Concevoir un dossier qui serve de support à une réflexion sur les attentes et les conditions de la mise en place d'un « **Observatoire Régional des violences faites aux femmes** ».

# Démarche

---

- **Un comité de pilotage** réunissant partenaires institutionnels et représentants associatifs pour la définition, le suivi et la validation de la démarche.
- **Une synthèse bibliographique** des enquêtes sur les violences faites aux femmes au niveau national.
- **Une collaboration** avec les 8 chargées de mission départementales aux droits des femmes et de l'égalité (DDDFE).
- **Une mobilisation des données** disponibles.
- **Une recherche complémentaire** dans la Haute-Garonne auprès des différents acteurs et professionnels.
- **Le choix des différents axes d'observation :**
  - le repérage des faits, le signalement des situations,
  - la protection, la sécurisation, la réparation des faits,
  - l'accompagnement, la prise en charge.

# Définition des violences

---

Les violences renvoient de manière générale aux atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne se manifestant au travers de paroles, de comportements, d'actes et de gestes.

Dans ce dossier une observation centrée sur ►

## **Violences faites aux femmes en situation de couple :**

La notion de couple est ici considérée au sens large : partenaire de vie quel que soit son statut (conjoint, concubin, pacsé ou «ex» dans ces trois catégories).

Ces violences, plus communément désignées par « violences conjugales », englobent toutes les formes de violence qui peuvent être perpétrées contre les femmes par leur partenaire actuel ou ex-partenaire : violences verbales, violences économiques, violences matérielles, confiscation ou vol de documents, expulsions, isolement, violences psychologiques, violences sexuelles, violences physiques, actes de tortures ou de barbarie, homicides.

# L'importance du problème...

---

**Chaque année en France, 216 000 femmes âgées de 18 à 75 ans (1%)** sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime (mari, concubin, pacsé, petit-ami...).

- Les violences touchent les femmes de tout âge mais avec une surreprésentation des plus jeunes : 200 000 femmes ont entre 20 et 59 ans.
- Les situations de violence sont la plupart du temps répétées : 68% des cas.
- 145 000 enfants vivent dans des ménages où des femmes adultes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles, soit 1% des enfants de moins de 18 ans.

Face à ces violences, 27% des victimes se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie et 16 % ont déposé une plainte.

# Les recours aux professionnels

---

- **Les professionnels de santé sont les premiers interlocuteurs** auxquels s'adressent les femmes victimes de violences au sein du couple.
- Les recours des femmes victimes vivant avec leur conjoint (69%) :
  - **24% ont consulté un médecin généraliste**
  - **19% un médecin psychiatre ou un psychologue des services, 19% ont eu recours aux services sociaux**
  - **18% au commissariat ou à la gendarmerie,**
  - 10% ont appelé un N° vert, un service téléphonique d'aide aux victimes,
  - 10% ont eu recours à une association d'aide aux victimes.

Mais plus de la moitié (52%) n'ont fait aucune de ces démarches.



# Les différences urbain/rural

---

- **La prévalence** des violences au sein du couple **est identique en milieu rural et en milieu urbain.**
- Seule la nature de l'accompagnement des femmes victimes varie en fonction de leur lieu de résidence :
  - **Plutôt médical en milieu rural** avec un moindre recours aux associations et numéros d'écoute.
  - **Accompagnement pluri professionnel** dans l'aire urbaine parisienne y compris associatif et recours plus important aux forces de sécurité.

# Les victimes de viols ou tentatives de viol, les décès...

---

- **86 000 femmes** par an sont victimes de viols ou tentatives de viols.
- **Dans 86% des cas, la victime connaît son agresseur :**  
un membre du ménage dans 54 % des cas, le conjoint vivant avec la victime dans 38% des cas.
- **24 %** des femmes victimes de viols ou tentatives de viols ont eu **recours au commissariat ou à la gendarmerie** et 10% ont porté plainte.
- En 2014, **118 femmes et 25 hommes sont décédés** victimes de leur conjoint ou ex conjoint (dont 5 femmes en Midi-Pyrénées).  
**7 enfants** ont été tués dans le cadre de violence conjugale.

Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » 2010-2015 - INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2010 à 2015

# A l'échelle régionale...

---

## Une vision partielle : des données régionales complètes et homogènes limitées...

- **Plus de 1700 faits constatés** par les services de gendarmerie pour violences faites aux femmes dans le cadre de la sphère conjugale en 2014 mais des données départementales de Police qui diffèrent dans leur modes d'exploitation.
- **Plus de 2400 demandes** liées à une situation de violence conjugale accompagnées dans les CIDFF en 2014 , un reflet très partiel des demandes d'aide et d'accompagnement...
- **679 ménages** victimes de violences qui ont sollicité le 115/SIAO pour un hébergement d'urgence : soit 6% de l'ensemble des 11 100 ménages demandeur en 2014.
- **730 demandes d'hébergement** d'insertion des femmes ayant pour motif une situation de violence soit 15% des motifs invoqués en 2014.
- **419 appels** au n° d'écoute « 3919-Violences Femmes Infos » en 2013.

# A l'échelle départementale...

---

- **Des bilans annuels** réalisés dans chaque département...
- **Des repères chiffrés** présentés par chacun des partenaires au sein des Conseils Départementaux de Prévention de la Délinquance (CDPD) et notamment de la commission de lutte contre les violences faites aux femmes.
- **Des statistiques** des services de police et de gendarmerie dans chaque département qui ne correspondent pas toujours aux mêmes définitions et modes d'exploitation...
- **Des données de justice** difficiles à mobiliser...
- **Un éclairage** sur l'importance du problème et le profil des victimes dans l'Ariège (270 à 280 victimes) et le Tarn (550 à 600) à travers des fiches navettes centralisées et traitées à la DDDFE.

# Le focus sur la Haute-Garonne

---

## Objectifs :

- une vision plus exhaustive du problème sur le plan quantitatif et qualitatif.
- Un support de réflexion pour valider une **méthode** et des **indicateurs de suivi...**

# Les recours aux services de police et de gendarmerie, les suites juridiques

Haute-Garonne

Indicateurs	Repères chiffrés	Intérêt et limites
<b>Repérage des faits-signalement des situations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Violences intra familiales dans la sphère conjugale constatés par les services de <b>gendarmerie</b> et de <b>police</b></li> </ul>	<p><b>1 700</b> soit <b>5 faits</b> constatés/jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des violences « révélées » (à la suite de plaintes ou de leurs propres constatations )</li> <li>▪ des faits enregistrés et non un nombre de victimes</li> <li>▪ une rupture statistique en 2012...</li> <li>▪ des outils statistiques en voie d'homogénéisation et d'amélioration...</li> </ul>
<b>Réparation des faits, protection, sécurisation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nb d'affaires liées aux violences conjugales enregistrées par le Parquet de Toulouse</li> <li>▪ Nb d'ordonnances de protection</li> <li>▪ Nb de poursuites devant le Tribunal correctionnel</li> <li>▪ Nombre de décisions d'alternatives aux poursuites</li> </ul>	<p><b>1 200</b></p> <p><b>76</b></p> <p><b>185</b></p> <p><b>600</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les difficultés pour identifier, mobiliser et valider les sources d'information</li> <li>▪ le caractère disparate des politiques pénales entre les TGI</li> <li>▪ l'intérêt d'apprécier l'importance et l'évolution des mesures de protection dans l'urgence et de médiation pénale</li> </ul>

# Les demandes d'aide repérées à travers le dispositif d'accueil...

Haute-Garonne

Indicateurs	Repères chiffrés	Intérêt et limites
<b>Accueil Accompagnement</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre de femmes victimes de violences conjugales accueillies dans les structures</li></ul>	<b>4 000 femmes accueillies dans 11 structures du département</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un recueil à organiser</li><li>▪ Une animation à mettre en place pour une interprétation commune des faits marquants et des tendances</li></ul>
<p>En Haute-Garonne : 12 associations ont été sollicitées dans le cadre de leur fonction d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Information et Accompagnement juridique</li><li>- Accompagnement spécialisé</li><li>- Accompagnement psychologique</li></ul>		

# Les faits marquants et les évolutions soulignés par les professionnels de terrain

- **L'augmentation du nombre** de femmes victimes de violences conjugales accueillies ces dernières années et l'importance du nombre d'enfants accueillis et concernés.
- **L'hétérogénéité du profil** des femmes accueillies, en lien avec la diversité des parcours et la pluralité des situations.
- La nécessité, le plus souvent, **d'un accompagnement au long cours**, de par la complexité des situations de violences vécues ; sachant qu'il peut s'agir déjà d'un long processus pour les femmes avant d'avoir recours à un dispositif d'aide.

Récapitulatif nombre total de femmes victimes de violence conjugale accueillies en 2014		
2014	Nb de femmes accueillies	Nb de femmes VVC
SAVIM	3 227	1 357
CIDFF	602	431
ACCJSE	91	38
MDEJ	111	17
APIAF	929	706
Olympe	388	388
SAVIF-PEA	464	464
Du côté des femmes	193	174
Femmes de papier	128	128
AVAC	285	236
PF31	1 211	25
ISES*	-	-
<b>Total</b>	<b>7 629</b>	<b>3 964</b>

Source : Rapports d'activité et enquête ORS 2015

\* non réponse (cessation de l'activité d'accueil de jour Revel en 2015)



# Les demandes d'hébergement et les réponses

Haute-Garonne

Indicateurs	Repères chiffrés	Intérêt et limites
<b>Hébergement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demandes d'hébergement d'urgence</li> <li>▪ Demandes d'hébergement d'insertion</li> <li>▪ Nb de femmes accueillies en hébergement d'urgence</li> <li>▪ Nb de femmes accueillies en hébergement d'insertion</li> </ul>	<p><b>341 ménages</b></p> <p><b>439 demandes ayant pour motif : « victime de violence »</b></p> <p><b>268 femmes accueillies dans 8 structures</b></p> <p><b>149 femmes dans 2 structures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plusieurs sources de données à mobiliser : Club régional des SIAO de Midi-Pyrénées, Veille sociale, PFVVC,</li> <li>▪ Un recueil spécifique à organiser et à élargir...</li> </ul>
<p>Principaux constats des différents acteurs de l'hébergement d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la surreprésentation des femmes âgées de 18 à 35 ans,</li> <li>- les difficultés administratives des femmes étrangères accueillies (ex : difficultés de renouvellement du titre de séjour en l'absence de cohabitation avec le conjoint),</li> <li>- le cumul de violences – physiques, psychologiques, sexuelles, administratives – très important avec des violences sexuelles révélées dans plus de 20% des cas,</li> <li>- l'importance du nombre d'enfants accueillis</li> </ul>		

# La prise en charge médicale

Haute-Garonne

Indicateurs	Repères chiffrés	Intérêt et limites
<b>Prise en charge médicale</b>		
▪ Nombre de femmes reçues à l'Unité Médico-Judiciaire	<b>646 femmes</b>	▪ Une vision très partielle à travers l'UMJ, la majorité des recours se font sur réquisition judiciaire, et une minorité en consultation spontanée...
<p>Les violences subies par les femmes affectent profondément et durablement leur santé physique, mentale.</p> <p>Les violences au sein du couple constituent un danger pour la santé maternelle et périnatale. Elles multiplient par 1,9 le risque de fausse couche et augmentent de 17% celui de naissance prématurée.</p> <p>Les femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois ont 26 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que celles qui n'ont pas été victimes.</p>		

# Éléments de discussion

---

- Les violences : une problématique complexe et multiforme...
- La mesure des violences indispensable à la mise en place de réponses adaptées :
  - pour des actions de prévention et de protection des victimes,
  - pour sensibiliser décideurs et grand public,
  - pour apprécier les spécificités territoriales.

# Éléments de discussion

---

- **Un état des lieux** qui identifie l'intérêt et les limites des données immédiatement accessibles et ce qu'il reste à faire...
  - mettre en place des indicateurs clés de pilotage pour apprécier les tendances évolutives mais aussi les problèmes rencontrés par les professionnels,
  - organiser la circulation et le partage des informations.

# Éléments de discussion

---

L'intérêt d'un « **Observatoire Régional des violences faites aux femmes** » pour :

- Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes.
- Mieux connaître les bonnes pratiques.
- Définir des orientations pour la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Une 1<sup>ère</sup> étape** → Structurer le partenariat : collectivités locales, services de l'État et associations.